



La FCPE, après analyse, s'oppose à ce qui constitue en réalité une sélection des jeunes bacheliers en entrée de l'enseignement supérieur.

Positivement, la création d'*attendus* dans les filières universitaires donnent aux élèves les informations nécessaires pour construire leur parcours et sortir de l'opacité que représentent les formations universitaires (ce que demandait la FCPE), elles aident les conseils de classes à faire des recommandations aux élèves et à identifier leurs besoins pédagogiques, ou encore à orienter les filières universitaires dans la mise en place de dispositifs pédagogiques... mais ces mêmes *attendus* constituent pour les universités un outil de tri des dossiers des élèves dans les filières en tension.

Pour la FCPE ces *attendus* posent un problème plus grave encore que ceux qu'ils espèrent traiter. Ils sont facteurs d'inégalités !

Aux *attendus* nationaux, les universités ajoutent leurs propres *attendus* locaux. Certaines filières ont fait le choix de ne rien ajouter, d'autres de durcir ces *attendus*, notamment dans celles en tension : source d'inégalité majeure.

De nombreuses universités n'ont pas terminé de définir ces *attendus* locaux ou ne les ont pas encore soumis au vote de leurs instances. Pour certaines filières, les élèves auront des indications, pour d'autres non.

Bref, d'*attendus* nécessaires à nos yeux, les voilà convertis en outils de dissuasion, de sélection.

Le conseil de classe, parce qu'il réunit toute la communauté éducative, est un lieu pertinent pour discuter du projet post-bac de l'élève et lui donner des conseils. Cependant, il y a aussi le risque de voir des conseils de classe se comporter en juge du projet du jeune et non en conseiller / accompagnateur du jeune.

Certaines mesures introduites dans « Parcoursup » qui paraissent positives comme l'accompagnement à l'orientation au lycée avec l'aide de deux professeurs principaux ou la mise en place de temps dédiés à l'accompagnement pédagogique des étudiants en 1<sup>ère</sup> année d'enseignement supérieur. Mais la mise en œuvre

effective de ces dispositions réclamerait des moyens supplémentaires.

La FCPE demande donc des dispositions nationales pour permettre à chaque jeune l'accès à la formation de son choix, des moyens supplémentaires pour les filières sous tension et des règles nationales contrant la création de la rareté dans certaines filières.

Enfin, le suivi des élèves qui n'ont pas d'affectation sera primordial. En outre, au fur et à mesure de la procédure APB, de nombreux élèves « disparaissaient » sans que l'on sache ce qu'ils devenaient, à cause d'un manque d'accompagnement. Ce « décrochage » pourra encore se produire si rien n'est fait.

Nous demandons des dispositions pour permettre à chaque jeune l'accès à la formation de son choix avec des moyens supplémentaires notamment pour les filières sous tension.

La FCPE attend des réponses concrètes face à l'inquiétude légitime des parents.